

Ondes électromagnétiques et Santé : le Syndicat de la Médecine Générale contre l'Académie de Médecine - 21/04/2009



Communiqué de presse du Syndicat de la Médecine Générale (SMG) du 21/04/2009

Ondes électromagnétiques et téléphones portables : l'appel à pétition des médecins

Le Syndicat de la Médecine Générale invite soignants et citoyens à signer l'appel lancé par la revue Pratiques, les cahiers de la médecine utopique : <http://www.pratiques.fr/Ondes-electromagnetiques-et.html>

Nous, soignants signataires, lançons un appel aux pouvoirs publics, pour un respect strict du principe de précaution, pour que soit établi un cadre strict législatif et réglementaire et pour une plus grande vigilance dans le suivi des effets sur la santé des ondes électromagnétiques.

Le 23 avril se tient à Paris une conférence-débat dite « Grenelle des antennes ».

L'Académie nationale de Médecine a rendu publique une « mise au point » le 3 mars 2009, qui est une « mise en garde contre une interprétation subjective du principe de précaution » et annonce qu'est « mis en place un groupe de travail pour examiner les questions que pose cette actualité ». La procédure paraît inhabituelle, **l'Académie s'est auto-saisie et a publié ce communiqué, avant même la constitution d'un groupe de travail, après une seule réunion d'un groupe informel. Le Pr Aurengo en faisait partie : nous apprenons qu'il est également membre du comité scientifique de Bouygues Télécom.** Cette situation de conflit d'intérêts rend l'expertise douteuse. Nous demandons l'application stricte du principe de précaution.

La communication du gouvernement donne à penser qu'il ne souhaite ni légiférer, ni réglementer dans le domaine des antennes. Nous considérons que cette position de déni d'un risque sanitaire des ondes électromagnétiques est inacceptable. Nous demandons que soit établi un cadre législatif et réglementaire pour le développement des technologies nouvelles comme la téléphonie mobile.

Le caractère pathogène des effets non thermiques des appareils portables de téléphonie est établi (et ses effets connus) : augmentation du risque de tumeurs cérébrales et parotidiennes, malignes ou non, chez les utilisateurs réguliers durant plusieurs années. Certaines populations, les enfants notamment, y sont plus sensibles. Des recommandations strictes d'utilisation doivent être officiellement émises.

Le caractère pathogène des ondes électromagnétiques émises par les antennes fait appel à des mécanismes physiopathologiques non encore élucidés. **Des patients consultent cependant pour des symptômes très variés, la corrélation avec les ondes électromagnétiques étant établie par le fait que les symptômes disparaissent lorsqu'ils ne sont plus soumis à leur champ.** Au-delà de ces personnes dites « électro-sensibles », c'est l'ensemble de la population qui est exposée aux champs électromagnétiques émis par les antennes, dont nous ne connaissons pas encore les effets à long terme. Nous demandons qu'un système de « vigilance » soit mis en place, indépendant des opérateurs de téléphonie, et que la puissance des émetteurs soit réduite dès maintenant.

Nous rappelons que l'absence de précaution et des expertises médicales douteuses au service du lobby industriel ont pu permettre le « scandale de l'amiante ».